

## **Conseil municipal du lundi 1<sup>er</sup> octobre 2012**

Le lundi 1<sup>er</sup> octobre deux mille douze, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans son lieu habituel sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

Tous les membres étaient présents, sauf : M. Laurent BAUDIQUÉY, absent excusé, procuration à Mme Wilma SINA-AUCANT, Mme Sylvie PARDONNET, absente excusée, procuration à Mme Josiane RUFFION, M. Bruno BERNARD, absent excusé, procuration à Mme Isabelle CHATAIGNER, Mme Isabelle VEYRY, absente excusée, procuration à M. Bertrand ASTRIC.

M. Rémy MICHON a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00.

Le compte-rendu de la séance du 3 septembre 2012 appelle une observation. Dans le paragraphe, révisions du POS, présentation du projet d'aménagement durable Il fallait lire PADD (projet d'aménagement et de développement durable) et non PPAD comme inscrit par erreur.

### **Règlement du lotissement du stade :**

Le Maire expose que la commission urbanisme a travaillé sur le projet de règlement du « lotissement du Stade ». Plusieurs points ont été abordés notamment ceux relatifs à l'absorption sur chaque parcelle des eaux pluviales et à l'occupation des sols.

Le Maire donne lecture du règlement.

Lecture du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** le règlement du lotissement du Stade.

Ce règlement peut être consulté au secrétariat de mairie. Un exemplaire sera remis et signé par chaque acquéreur de parcelles du lotissement.

### **Plan de découpage du lotissement du Stade : modification de la délibération du 2 juillet 2012**

Le Maire rappelle que le conseil municipal avait adopté en séance du 2/07/2012 le plan de découpage du lotissement du stade. Il précise qu'après analyse avec la DDT il convient de le modifier sur quelques points dont la largeur des trottoirs, l'accès à certaines parcelles ainsi que les espaces verts qui devront accueillir les candélabres et contenir les réseaux secs et humides.

Le Maire présente le projet modifié.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** le nouveau plan de découpage du lotissement du stade.

Ce plan est annexé à ce compte-rendu (dernière page).

Le coût total de l'opération "lotissement du stade" est estimé dans une fourchette variant entre 1 millions d'euros et 1.5 millions d'euros. Ce prix englobe le financement pour la création du bassin d'orage, les frais de maîtrise d'ouvrage et de viabilisation du lotissement ainsi que le remboursement de la parcelle que la commune doit acquérir.

La commission urbanisme a travaillé sur une échelle de prix de vente estimatif des parcelles en se basant sur la situation des parcelles dans le lotissement, leur taille et leur intérêt qualitatif. Le Maire demande à l'ensemble de l'assemblée délibérante de bien vouloir réfléchir aux estimations de vente proposées. La commission urbanisme se rencontrera le mardi 23 octobre à 19h. Le prix définitif de vente des parcelles sera fixé ultérieurement.

### **Projet d'Aménagement et de Développement Durable :**

Une réunion avec l'Atelier du Triangle, les élus et les institutionnels se déroulera mardi 2 octobre à 16 h en Mairie pour présenter le projet.

### **Aménagement de sécurité rue Ernest Zuber :**

Le Maire présente les enjeux liés à la sécurité des écoliers utilisant le bus scolaire rue Ernest Zuber à Boussières Papeteries. Plusieurs scénarii ont été envisagés par la commission en charge de ce dossier.

Les travaux d'aménagement de sécurité consisteront à :

- rétrécir la chaussée
- créer deux quais d'accès
- mettre en place des coussins berlinois
- créer un passage protégé
- établir un sens de priorité pour les véhicules
- favoriser l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- refaire l'abri bus.

Le service d'aide aux communes de la CAGB estime le coût de ces travaux à 20 000 € HT, hors frais de maîtrise d'œuvre et frais annexes.

### **SYDED : transfert de certificats d'économie d'énergie**

Le Maire expose que dans le cadre de l'opération désignée ci-après potentiellement génératrice de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) du fait de l'installation de luminaires d'éclairage public performants, la valorisation économique de ces certificats soit transférée au SYDED et assurée par ses soins.

L'opération est située dans divers sites : chemin des acacias, chemin de Planche Ronde, chemin de Chaux, route de Vorges et chemin du Bas-des-Vignes.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité** :

- de transférer au SYDED l'intégralité des Certificats d'Économie d'Énergie générés par l'opération susvisée,
- autorise le Maire à signer la convention correspondante de transfert des Certificats d'Économies d'Énergie concernés.

### **SYDED : taxe électricité :**

Actuellement seules les communes de plus de 2000 habitants paient une taxe sur le nombre de candélabres. Les communes de moins de 2000 habitants vont devoir également s'acquitter de cette taxe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### **Questions diverses :**

#### **Forêt communale :**

Lors des précédentes ventes de bois, certaines parcelles de bois n'ont pas trouvées preneur. Il reste 84 m<sup>3</sup> à vendre. Une prochaine vente se fera à la fin du mois d'octobre.

M Bernard BONNOT, adjoint en charge de la forêt voudrait changer le règlement de vente de l'affouage qui n'est plus adapté à la situation actuelle. Il propose que le règlement stipule que la vente d'un lot de bois soit facturée au stère réel.

Il y a eu un problème d'aménagement avec la parcelle des Richets derrière la Maison des Loups. Après deux années consécutives de plantations infructueuses, aucune reprise n'a eu lieu. Une reprise partielle a été réalisée à hauteur de 50 % pour la troisième année. Suite à ces problèmes, des agents de l'ONF se sont déplacés sur le site pour faire un constat et trouver un arrangement pour un aménagement réussi.

#### **Zone de développement éolien :**

La commune a reçu un dossier de projet de création d'une zone de développement éolien déposé par les communautés de commune du canton de Quingey et du Val Saint Vitois. Il était demandé à la commune d'émettre un avis sur ce dossier dans un délai de deux mois à la date de sa réception.

Le Maire informe le conseil Municipal que ce projet n'ayant pas d'impact sur la visibilité, il n'ya a pas lieu de s'opposer à ce projet. La commune émet donc un avis favorable à la réalisation de ce projet.

### **Propriété MACHUREY :**

Le Maire explique que les travaux entrepris par Monsieur MACHUREY sur sa propriété située 61 route de Vorges ont fait l'objet d'irrégularités constatées par la Direction Départementale des Territoires.

La clôture ne respectait pas les dispositions prévues et la DDT a demandé au propriétaire de la refaire. L'autorisation de construire une piscine a été accordée car elle sert de réserve incendie. La maison a fait l'objet de plusieurs modifications qui ont été jugées acceptables par la DDT.

Par ailleurs, le garage et l'ancienne écurie ont été transformés en habitation ce qui n'est pas admis par le POS et aucun permis de construire n'a été déposé à ce jour. De plus, si ces habitations venaient à être occupées la responsabilité de la commune serait engagée en cas d'accident. Une réunion a eu lieu avec le propriétaire, le Maire et les services de la Direction Départementale des Territoires pour évoquer ces problèmes.

Dans le cadre des pouvoirs de police du Maire une mise en demeure sera envoyée au propriétaire pour lui notifier son obligation de remettre le garage et l'ancienne écurie dans leur état initial.

Le Conseil Municipal apporte son soutien au maire dans cette démarche et rappelle qu'il convient de respecter la réglementation en matière d'urbanisme.

### **Economie d'énergie des bâtiments communaux :**

La commission énergie présidée par M. Rémy MICHON reprendra les préconisations du laboratoire BE Optim'home qui avait effectué une expertise sur tous les bâtiments communaux afin des trouver les meilleures solutions d'économie d'énergie

### **Loi accessibilité handicap :**

Mmes Josiane RUFFION et Sylvie PARDONNET vont faire une inspection dans le village de tous les bâtiments et accès communaux pour définir les meilleures solutions à trouver pour la mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux.

### **Arrivée du gaz à Boussières :**

Les travaux de pose des canalisations de gaz par l'entreprise SOBECA ont démarré à Thoraise.

Les travaux de GRDF avancent bien, une négociation est en cours avec l'horticulteur BALLETT afin de passer les conduites sur son terrain.

Les travaux de pose des canalisations de gaz seront terminés aux Papeteries fin décembre 2012.

### **Travaux de raccordement de la STEP de Boussières au SIAG de Grandfontaine :**

Les travaux de raccordement de la STEP de Boussières au SIAG de Grandfontaine se passent bien.

La société RIVA qui a été retenu pour le LOT N°3 : ouvrages d'art et béton, a pris du retard sur le chantier. Les travaux de creusement sous le Doubs seront réalisés plus tard, en effet ils doivent être effectués quand le niveau d'eau du Doubs est bas et tant qu'il ne fait pas trop froid.

L'ouvrage destiné à recevoir les pompes doit présenter une étanchéité maximale.

L'installation d'un "dégrilleur" avait été préconisé pour permettre de filtrer les gros éléments qui bouchent régulièrement les canalisations (couche, lingettes). Le constructeur a informé la commune que cette installation n'était pas nécessaire, le Maire lui a demandé de rédiger une lettre pour le certifier par écrit et pour éviter tout problème futur.

### **Transport scolaire Papeteries :**

Cette année, une vingtaine d'enfants des Papeteries prennent le bus.

Pour faciliter le travail de l'accompagnatrice du bus, un planning sera envoyé chaque mois aux parents.

Afin de différencier les enfants dans l'aire de jeux, la commune va leur donner des gilets de couleurs.

Un règlement d'utilisation du bus devra être établi par la commune.

**Tarif Diabolo :**

M. Roland DEMESMAY fait part des discussions avec la CAGB concernant l'augmentation du tarif DIABOLO pour l'utilisation des transports scolaires qui est passé cette année de 11 à 15 € mensuel ce qui a suscité un mouvement de protestation de la part de certaines associations de parents d'élèves.

A l'origine, les transports scolaires étaient assurés par le département et étaient totalement gratuits. Actuellement une vingtaine de départements en France assure encore la gratuité du transport scolaire.

Le transport scolaire est devenu une compétence de la CAGB depuis 2002 et le service de transport est devenu payant.

L'augmentation des tarifs a été mal négociée par les services de la CAGB, en effet l'augmentation des tarifs aurait dû être étalée sur plusieurs années alors que celle-ci est de 60 % cette année. Elle s'explique notamment par l'augmentation du prix du fuel, la multiplication de l'offre (plus de bus mis à disposition) ainsi que le coût du service et la possibilité pour les enfants d'utiliser les transports toute la journée

**Filet de terrain multisport :**

M Rémy MICHON rappelle que les câbles des deux filets du terrain multisports sont coupés à cause de l'usure. Il conviendra donc de commander des nouveaux filets. Ce matériel a en effet une durée de vie limitée.

**Aire de jeux des Papeteries :**

Le choix du prestataire pour la construction de l'aire de jeux a été fait. Il s'agit de la société KOMPAN  
Le matériel sera livré vers le 10 novembre.

**Véloroute aux Papeteries :**

Après plusieurs plaintes des riverains concernant la vitesse excessive des cyclistes sur la véloroute qui traverse la zone urbaine des Papeteries, le Maire informe le conseil Municipal qu'il a adressé un courrier au Conseil Général afin d'étudier une solution de type marquage au sol ou mise en place de panneaux de circulation pour régler ce problème.

**Stationnement rue du Tilleul :**

M. Bernard BONNOT demande quelles solutions vont être envisagées pour le stationnement anarchique de la rue du Tilleul aux heures d'entrée et de sortie des écoles.

Lors du prochain conseil d'école, il sera demandé aux enseignants de faire passer une information aux parents sur les interdictions de stationnement sur les propriétés privées et sur la possibilité pour la commune de verbaliser en cas de non respect.

Le Maire a reçu une pétition des assistantes maternelles qui rencontrent un problème de sécurité au niveau du chantier de la cantine scolaire. En effet, la pose des barrières de sécurité diminue la largeur de la rue obligeant les enfants à circuler sur la route. Il conviendra de demander à l'entreprise de déplacer ces barrières pour permettre une circulation sans risque des enfants et des piétons aux abords de l'école.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h30.**

